

# Ministre du « comme si de rien n'était »

« Scène de ménage » ou « divorce houleux » entre cdH et PS, peu importe. Maxime Prévot promet : pour les allocations familiales, tout sera prêt le 20 juillet.

● Pascale SERRET

**C**rise politique ou pas, le ministre cdH Maxime Prévot a décidé d'enfoncer la touche « business as usual ». Son ajustement budgétaire sera « plus technique que politique ».

« Comme si de rien n'était, alors ? Le ministre fait ça avec brio », ironise Nicolas Martin (PS) en commission du Parlement wallon. « Je prends ça comme un compliment », lui retourne Prévot. En effet, le ministre qui gère 40 % du budget wallon veut avancer. Même si le partenaire PS, sur lequel il compte toujours, fait ses cartons. Même si la majorité alternative avec le MR n'est pas encore bétonnée. Et même si lui-même n'ira pas au bout de la législature.

**1. Les subventions** « À très court terme, de nombreuses associations sont inquiètes pour les subventions qui leur ont été promises mais dont les arrêtés n'ont pas été signés », rapporte l'Écolo Matthieu Daele. « Tout ce que j'avais prévu d'octroyer continue de faire l'objet du traitement administratif ad hoc », réagit Maxime Prévot. Mais il faut le feu vert du mi-

nistre PS du Budget Christophe Lacroix. Prévot dit encore « mon collègue Lacroix ». Un « collègue » qui a « toujours la totalité de ses prérogatives pour liquider et engager des subventions. J'ose espérer qu'il ne va pas préjudicier les acteurs de terrain sur un mouvement d'humour... »

**2. Le non-marchand** La réunion du 7 juillet avec le secteur non-marchand a été annulée. À l'eau, les négos ? « C'est une décision unilatérale de M. Lacroix. Mais les enveloppes promises pour 2018, 2019 et 2020 ne sont pas remises en question », soutient le ministre cdH.

**3. Les allocations familiales** Dans ce dossier hérité de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, la Région prend la main au 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'était l'engagement de départ. « Or, les groupes de travail sont à l'arrêt depuis la semaine dernière », observe Nicolas Martin. Maxime Prévot reste de marbre : « L'ensemble du dispositif sera soumis au gouvernement le 20 juillet prochain. Je ne doute pas que le gouvernement, quelle que soit sa composition, validera ce dispositif, sans bâton dans les roues. »

Idem, pense-t-il, pour l'assurance autonomie. Malgré les nuances du PS et d'Écolo.

**4. Les maisons de repos** Près de 200 millions doivent être répartis pour créer de nouvelles places dans les maisons de repos. À ce stade, on a juste une note politique (le « plan papy-boom ») adoptée il y a un mois par le gouvernement. Le PS est inquiet pour le secteur public : une majorité MR-cdH pourrait ne pas le défendre avec la même ardeur. Prévot évacue : « Le plus dur a été fait : on a un accord politique PS-cdH. Personne ne va remettre en cause 200 millions ventilés entre les institutions », soutient-il. Le PS Nicolas Martin en reste baba : « du haut de ses 15 % », le cdH veut imposer ses volontés, y compris au futur partenaire MR. « En gros, vous dites : "on a un accord avec le PS, le MR le validera". J'ai l'impression de voir un mari volage qui veut se trouver une maîtresse, lui promet le mariage mais veut continuer à faire des enfants avec son partenaire actuel... » ■

## Chastel : solution pour les 3 entités

**M**ardi, le président du son homologue du cdH Benoît ne veut plus du PS comme partenaire. MR, Olivier Chastel re- Lutgen pour envisager de ma- tenaire. voyait pour la jorités alternatives dans les « Je viens présenter un certain deuxième fois en une semaine trois gouvernements où le cdH nombre d'accents, et d'exigences

aussi », indiquait-il à son arrivée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Olivier Chastel a écarté une majorité constituée seulement par son parti et le cdH en Région wallonne, disant plutôt privilégier une solution pour les trois entités concernées, ce qui nécessite la participation d'au moins un troisième parti.

« Un certain nombre de convergences (avec le cdH, NDLR) sont évidentes, mais notre volonté est de faire cela avec plusieurs formations autour de la table », a confié Olivier Chastel après quatre

heures d'entretien avec Benoît Lutgen.

« Nous voulons vraiment privilégier une solution pour les trois entités fédérées (Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Fédération Wallonie-Bruxelles, NDLR) », a-t-il insisté.

Si MR et cdH détiennent effectivement une majorité – très étriquée – au Parlement de Wallonie (tout juste les 38 voix nécessaires sur 75), les partenaires entendent néanmoins « préserver le dialogue avec les deux autres partis (Écolo et

DéFI, NDLR) pour pouvoir travailler à Bruxelles et en Fédération », a expliqué Olivier Chastel.

Outre les questions de gouvernance, les réformateurs entendent revenir sur l'allongement du tronc commun jusqu'à 15 ans prévu par le Pacte d'excellence. En Wallonie, ils veulent revoir les politiques de soutien à l'emploi.

Pour Bruxelles, le MR veut renforcer les politiques de soutien aux entreprises, ainsi que les initiatives en matière de logement. ■

## Décumul : le MR redépose un texte

**Le décumul uniquement pour les villes de plus de 50 000 hab : on croyait la proposition enterrée. Le MR revient à la charge.**

● **Martial DUMONT**

**R**appelez-vous, c'était le 23 novembre 2016. In tempore non suspecto. On apprenait que PS, cdH et MR avaient trouvé un accord pour revenir sur le décret décumul qui ne permettait qu'à 25 % des députés wallons de cumuler leur poste avec un poste de bourgmestre ou d'échevin.

La proposition de rechange : interdire le cumul uniquement pour les responsables de villes de plus de 50 000 habitants. Ce qui, évidemment, rouvrait le champ des possibles pour un paquet d'élus qui, en 2018, auraient dû normalement choisir entre le Parlement et leur commune.

Mais le lendemain, suite au tollé soulevé par cet accord dans la

presse et dans la population, les trois partis avaient procédé à un rétropédalage d'anthologie en publiant un communiqué commun et précisant finalement que « la décision des trois présidents de parti est de ne pas modifier les règles relatives au cumul des mandats en Wallonie ».

On pensait donc le retour sur le décret décumul définitivement enterré, d'autant plus que, depuis novembre, les affaires Publifin et Samusocial sont passées par là.

Et puis, hier, on apprenait que le groupe MR au Parlement wallon (mais également à la Fédération Wallonie/Bruxelles et au fédéral) revenait à la charge avec une idée qui, par ailleurs, ne l'a jamais quitté : le décumul uniquement pour les villes de plus de 50 000 habitants. Et ce (en tout cas en Wallonie) via une proposition de décret spécial.

### Un timing malheureux

Autant dire que par les temps de crise qui courent la proposition fait déjà les gorges chaudes.

« Mais cette proposition est la position initiale du MR » justifie le

groupe libéral wallon. « En outre, cette proposition a été faite dans un package global concernant la bonne gouvernance que nous avons déposé il y a une dizaine de jours, soit avant que Benoît Lutgen ne retire la prise du gouvernement wallon », s'empresse-t-on de préciser.

Il n'empêche : le timing pour revenir sur un sujet touchy qui a déjà valu des claques aux partis traditionnels il y a quelques mois, est particulièrement malheureux. D'autant que ce mardi, le président du MR, Olivier Chastel, a appelé DéFI et surtout Écolo à rejoindre le couple MR-cdH pour former de nouvelles majorités dans les trois entités fédérées.

Or on sait combien les Verts tiennent au décumul intégral comme à la prunelle de leurs yeux. C'est d'ailleurs l'une des 17 mesures présentées il y a peu et qui sont un préalable à toute discussion dans le chef des écologistes. Dont certains parlent déjà « d'un signe clair du MR » et de « foutage de gueule ».

Voilà qui ne va pas contribuer à trouver une solution à la crise déjà très profonde... ■